



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre juin, à 20 heures 05 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jordi LE COINTE

ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Jean ARSLAN, M. Farid MECHMACHE, M. Farid KACHOUR

Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), Mme Aleya-Nur CUBAN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jordi LE COINTE), M. Soufiane EL MOUNAFIS (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Franck BARTH.

Le tableau des emplois englobe le numéro de poste crée, la fonction, le temps de travail, la filière, la catégorie, les grades des cadres d'emplois, l'indice majoré et si le poste est ouvert ou non aux contractuels.

Sa mise à jour doit être effectuée à chaque création, modification ou suppression de poste.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L311-1, L313-1 et L332-8 à L332-14,

DEL2026_06_126

Vu les différents décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et organisant les grades et les grilles indiciaires s'y rapportant,

Vu la délibération n°2025_09_80 du 30 septembre 2025 portant état des emplois et des effectifs,

Vu la délibération n°2026_04_076 du 15 avril 2026 portant modification du tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 17 juin 2026,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant que la délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé, qu'elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel, et dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Considérant qu'il est rappelé que tout emploi doit être en principe pourvu par un fonctionnaire, et à défaut par un agent contractuel dans les conditions fixées par le Code général de la fonction publique (Livre III Titre III Recrutements par contrat), et que dans ce cas, la rémunération sera calculée au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement,

Considérant qu'il convient de créer les emplois suivants :

- Un emploi d'animateur polyvalent à l'AGORA au sein de la DGA vie de l'habitant vie de la cité, ouvert sur le cadre d'emplois des animateurs (poste n° 5876) ;
- Un emploi de référent de production et d'accueil polyvalent au sein de la Direction des affaires culturelles, DGA vie de l'habitant vie de la cité, ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints techniques et des techniciens (poste n° 5877)

Considérant qu'il convient de transformer les emplois suivants :

- Le poste n° 5157 de Responsable exploitation des bâtiments à la Direction des bâtiments ouvert sur le cadre d'emploi des techniciens, sera ouvert sur le cadre d'emploi des ingénieurs,
- Le poste n° 2398 de DGAS Missions transverses est modifié pour être ouvert aux agents contractuels sur le cadre d'emplois des attachés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De créer les emplois suivants :

- Un emploi d'animateur polyvalent à l'AGORA au sein de la DGA vie de l'habitant vie de la cité, ouvert sur le cadre d'emplois des animateurs (poste n° 5876) ;
- Un emploi de référent de production et d'accueil polyvalent au sein de la Direction des affaires culturelles, DGA vie de l'habitant vie de la cité, ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints techniques et des techniciens (poste n° 5877)

2. De transformer les emplois suivants :

- Le poste n° 5157 de Responsable exploitation des bâtiments à la Direction des bâtiments ouvert sur le cadre d'emploi des techniciens, sera ouvert sur le cadre d'emploi des ingénieurs,
- Le poste n° 2398 de DGAS Missions transverses sera transformé pour être ouvert aux agents contractuels sur le cadre d'emplois des attachés.

3. De modifier en conséquence le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

4. De dire que les dépenses ainsi envisagées seront imputées sur le chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

32 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.